

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	11

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, GRADASSI Colette, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice)

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

15/03/2023

Objet de la délibération

Délibération n°13/2023 : **HAMEAU DE CHAMPERLAN : MODIFICATION DÉLIBÉRATION SERVITUDE – PLAN**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération n°34/2022 du 09/09/2022 relative à l'établissement d'une servitude de passage sur le terrain des consorts Bertrand.

Compte-tenu des prescriptions de sécurité émises par les services d'Etat, il apparait nécessaire de modifier l'emprise de ladite servitude.

Aussi Monsieur le Maire propose de modifier la délibération conformément au plan ci-joint.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

**APPROUVE** la modification de la servitude de passage au profit du terrain de la commune (I 361, fonds dominant) sur le terrain I786 et I787 (fonds servant), propriété des consorts BERTRAND suivant le plan joint,

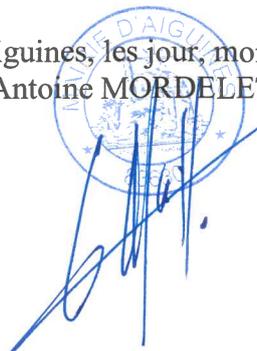
**DIT** que le reste des dispositions demeure inchangé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier,

**CHARGE** Maître Philippe MENARD, notaire à AUPS, de la rédaction de l'acte de servitude de passage et de tous documents nécessaires à cette constitution de servitude et des formalités qui en sont la conséquence.

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET





GEOMETRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DEPARTEMENT DU VAR

Commune : Aiguines

Section : I n° 786

Propriété de  
M. BERTRAND Bruno, Mme BERTRAND Karine &  
Mme BERTRAND Simone  
*CD n° 19*

## Plan de servitude

Dossier suivi par : P.C. et J.A.

Cachet du Géomètre Expert



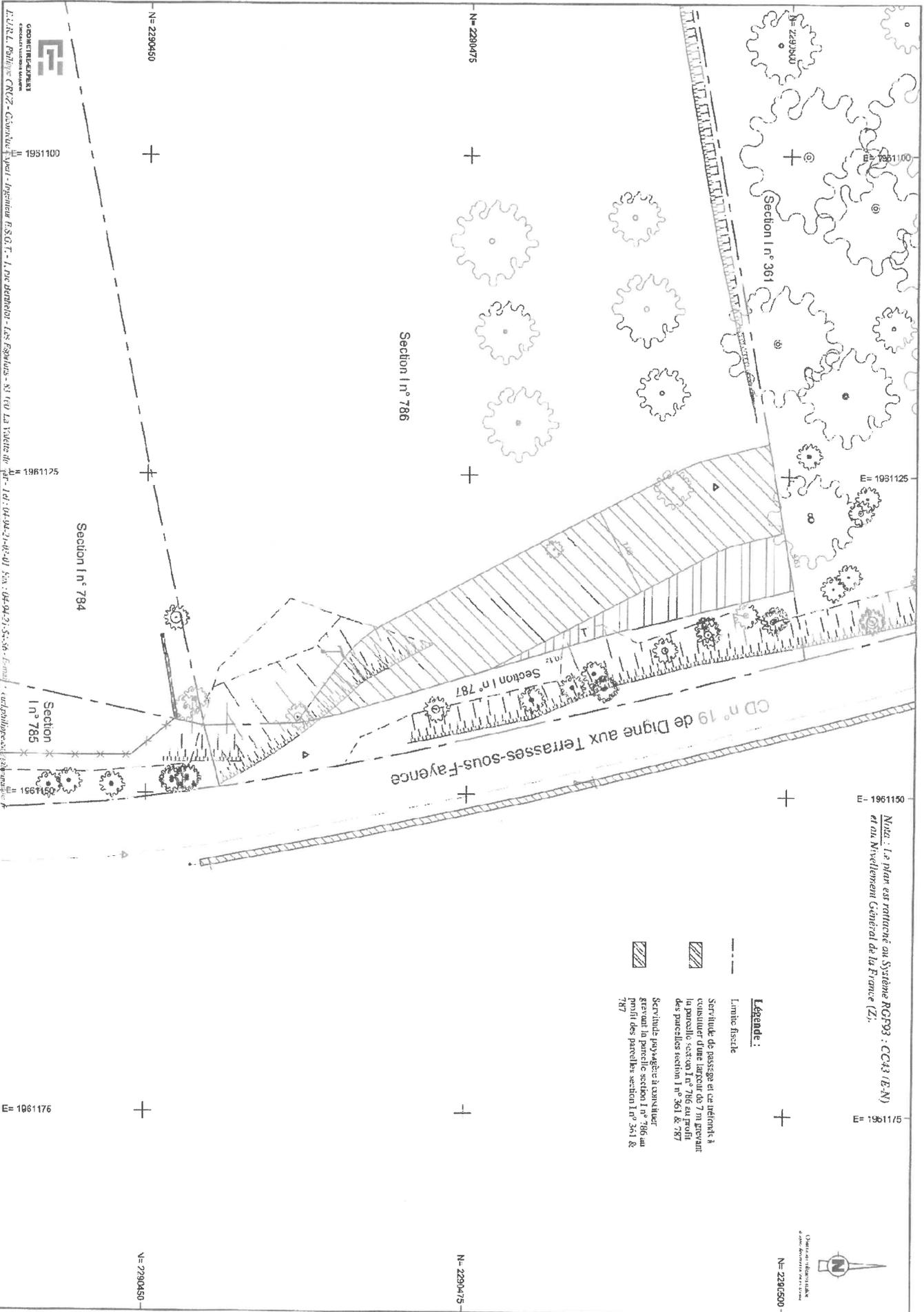
P. CRUZ - Géomètre Expert - Ingénieur E.S.G.T.  
*N° d'inscription: 5238*  
*1, rue Berthelot - Les Espalons 83 160 La Valette du Var*  
**☎** : 04-94-21-03-01 7 : 04-94-21-54-56  
**✉** : eurl.philippe.cruz@wanadoo.fr

Lotissement - Maîtrise d'oeuvre - Copropriété  
Bornage - Document d'Arpentage - Loi Carrez  
Relevé Altimétrique et Planimétrique - Récolement

**ECHELLE : 1/250**

Dressé le : 28/06/2022

Dossier : 2021-09-42



GDDMIEN&EXPERTS  
 GDDMIEN&EXPERTS  
 1931100  
 1961125  
 Section n° 784  
 Section n° 785  
 1961175  
 N= 2290450  
 N= 2290475  
 N= 2290450  
 N= 2290475  
 N= 2290450  
 N= 2290475

Note : Le plan est rattaché au Système RGF93 : CC43 (E-N)  
 et au Nivellement Général de la France (Z).  
 E= 1961150  
 E= 1961175

**Légende :**  
 --- Limite fiscale  
 Servitude de passage et ce tronçon à constituer d'une largeur de 7 m devant la parcelle section n° 786 au profit des parcelles section n° 361 & 787  
 Servitude paysagère à constituer devant la parcelle section n° 361 au profit des parcelles section n° 361 & 787



N= 2290500  
 1961176